



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 95579

Texte de la question

M. Éric Woerth appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les crédits alloués au monde du spectacle picard. En effet, des mesures nouvelles très attendues, soit « 1,65 million d'euros supplémentaires en 2006, soit 10 % de crédits en plus », étaient annoncées. Or la direction régionale des affaires culturelles de Picardie a affirmé dans la presse que « les efforts consacrés au soutien du spectacle vivant, ainsi qu'à l'éducation artistique pour 2006 sont équivalents au montant de l'année 2005 ». Suite à cela, le monde du spectacle a donc manifesté ses plus vives inquiétudes. Si cela s'avérait juste, la Picardie resterait parmi les dernières régions en ce qui concerne les crédits déconcentrés pour le spectacle vivant. En conséquence, il lui demande de préciser quelles mesures il entend prendre pour éclaircir ces informations.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de la culture et de la communication sur le 1,65 MEUR alloué en complément de dotation 2006 à la direction régionale des affaires culturelles de Picardie. Il convient en premier lieu de préciser que cette dotation se décompose ainsi : 1 million d'euros sur le programme 175 « patrimoine » ; 0,250 million d'euros sur le programme 131 « création » ; 0,400 million d'euros sur le programme 224 « transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». Elle permettra à la direction régionale de retrouver le niveau de ses dotations déconcentrées de l'année 2005. Par ailleurs, la comparaison du financement public de la culture opérée en 2004 sur les principaux réseaux du spectacle vivant, entre six régions (Auvergne, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Limousin et Picardie) de population de taille comparable se situant dans une fourchette comprise entre 1,5 et 2 millions d'habitants, permet d'observer que pour ce qui concerne l'intervention de l'État et des autres collectivités publiques (région, départements, villes), la Picardie se rapproche des régions Limousin et Auvergne (autour de 19 %) tandis que les trois autres régions, de population comparable, totalisent un taux d'interventions publiques se situant autour de 30 %. Le directeur régional des affaires culturelles a été chargé d'engager des concertations avec les collectivités territoriales pour définir des projets d'intérêt commun dans le domaine du spectacle vivant.

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95579

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 2006, page 5597

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7803